



Brussels Studies

La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles /
Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over
Brussel / The Journal of Research on Brussels
Collection générale | 2025

Nouveau stade et décision publique : la controverse autour de l'écrin de l'Union Saint-Gilloise

*Nieuw stadion en openbare besluitvorming: controverse rond de thuisbasis van
Union Saint-Gilloise*

*New stadium and public decision: controversy surrounding the home of Union
Saint-Gilloise*

**Olivier Paye, Loïc Cobut, Youri Lou Vertongen, Lou Kervarrec, Thomas
Laloux et Thomas Ermans**



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/brussels/8469>

DOI : 10.4000/147i3

ISSN : 2031-0293

Traduction(s) :

Nieuw stadion en openbare besluitvorming: controverse rond de thuisbasis van Union Saint-Gilloise -

URL : <https://journals.openedition.org/brussels/8481> [nl]

New stadium and public decision: controversy surrounding the home of Union Saint-Gilloise - URL :

<https://journals.openedition.org/brussels/8482> [en]

Éditeur

Université libre de Bruxelles - ULB

Référence électronique

Olivier Paye, Loïc Cobut, Youri Lou Vertongen, Lou Kervarrec, Thomas Laloux et Thomas Ermans,
« Nouveau stade et décision publique : la controverse autour de l'écrin de l'Union Saint-Gilloise », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, document 202, mis en ligne le 25 juin 2025, consulté le 02 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/8469> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/147i3>

Ce document a été généré automatiquement le 2 juillet 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Nouveau stade et décision publique : la controverse autour de l'écran de l'Union Saint-Gilloise

Nieuw stadion en openbare besluitvorming: controverse rond de thuisbasis van Union Saint-Gilloise

New stadium and public decision: controversy surrounding the home of Union Saint-Gilloise

Olivier Paye, Loïc Cobut, Youri Lou Vertongen, Lou Kervarrec, Thomas Laloux et Thomas Ermans

NOTE DE L'ÉDITEUR

Pour voir les figures dans une meilleure résolution, accédez à l'article en ligne et cliquez sur « Original » en dessous de celles-ci.

Cet article a fait l'objet d'une parution conjointe avec le numéro 203.

NOTE DE L'AUTEUR

Dans ce texte, les termes utilisés au masculin revêtent le cas échéant une portée épique.

Introduction

- 1 Vouloir construire en milieu urbain, ou à proximité, des stades de football ou d'autres sports professionnels n'est pas une idée neuve [Bale et Moen, 1995 ; Sorez, 2011 ; Delépine, 2014]. Au 21^e siècle, à l'heure du « sport global » [Beissel et Andrews, 2022] et du « football business transnational » [Giulianotti et Robertson, 2012 ; Dermit-Richard,

2013], ces projets sont de plus en plus portés par des promoteurs privés [Delaney et Eckstein, 2003 ; Cournoyer-Gendron, Trudelle et Devisme, 2019 : 6]. Plusieurs mobiles peuvent les motiver. D'abord, il peut s'agir de doter un club, ou une équipe nationale, d'un stade qui soit conforme aux normes imposées par les instances privées organisatrices des compétitions professionnelles comme la Pro League en Belgique ou l'Union des associations européennes de football (UEFA). Ensuite, construire un stade plus grand peut être justifié par la croissance, effective ou attendue, de la demande, en lien avec des performances accrues, réelles ou espérées, de l'équipe qui y joue à domicile. Enfin, il peut s'agir d'améliorer la qualité de l'offre, en proposant des places plus confortables qui sont en général vendues à un prix plus élevé : places assises, couvertes, VIP... L'augmentation des recettes issues du « *ticketing* » contribue à accroître le chiffre d'affaires d'un club, permettant des rémunérations plus élevées des joueurs, entraîneurs, dirigeants et actionnaires, et partant elle bonifie la valeur marchande du club. Dans cette perspective, la multifonctionnalité d'un stade peut aussi être recherchée, ses autres usages (sportifs, commerciaux, événementiels...) générant autant de recettes supplémentaires.

- 2 Du point de vue de l'intérêt collectif, la construction d'un nouveau stade peut être soutenue par les autorités publiques pour une double raison. D'abord, comme infrastructure appropriée à une activité de divertissement très répandue dans la société (l'assistance aux matchs de football), ensuite, comme levier de croissance locale [Cournoyer-Gendron, Trudelle et Devisme, 2019 : 11], vecteur de *city marketing* [Le Noé, 2002 : 32-35], dans un contexte de compétitivité territoriale entre les villes [Bacqué, 1998 ; Brenner, 2009]. En conséquence, en plus de délivrer les autorisations de construction nécessaires, les autorités publiques peuvent par exemple consentir un bail emphytéotique gratuit sur une parcelle leur appartenant et/ou prendre en charge tout ou partie des coûts de construction du nouveau stade ou de l'aménagement de ses abords [Bradburry, Coates et Humphreys, 2024]. *A contrario*, des préoccupations liées à l'environnement, la mobilité, la quiétude ou la conservation des usages préexistants des lieux concernés peuvent remettre en cause l'utilité sociale de nouveaux stades [Lekakis, 2018 ; Lestrelin, 2022 : ch. 3 ; Lucchese et Heidinger, 2024], porteurs de risques de « stadisation » des quartiers d'implantation, surtout si ceux-ci sont résidentiels [Rivière, 2010]. Assimilés parfois à de « grands projets inutiles et imposés » [Binctin, 2014 ; Grisoni *et al.*, 2018] les projets de nouveaux stades sont alors contestés tant à l'aune d'enjeux écologiques globaux tels que les dérèglements climatiques (réchauffement, inondations), la raréfaction des espaces non bâtis et la chute de la biodiversité¹ qu'au regard de processus de décision publique résistant à l'idée de faire de « la démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique » [Bacqué, Rey et Sintomer, 2005 ; voir aussi : Schiffino et Van Ingelgom, 2021 ; Blondiaux, 2022].
- 3 Depuis 30 ans dans de nombreuses villes européennes des stades sortent régulièrement de terre², parfois à haute fréquence, comme en France – Paris (Stade de France, 1998), Le Havre (2012), Lille (2012), Nice (2013), Bordeaux (2015), Lyon (2016) – et au Royaume-Uni – Londres (Arsenal, 2006 ; West Ham, 2012 ; Tottenham, 2017 ; Brentford, 2020), Manchester (City, 2003), Liverpool (Everton, 2025). Les projets avortés du fait d'opposition sont rares [Sawicki, 2012 ; Cournoyer-Gendron, Trudelle et Devisme, 2019]. Par contraste, en Belgique, aucun nouveau stade de football professionnel n'a jusqu'à présent été bâti, à l'exception de la Ghelemco Arena à Gand en 2013³. Même si des projets semblent en voie de réalisation à La Louvière et à Charleroi, c'est l'échec des

projets de nouveaux stades en raison de résistances locales qui marque les esprits⁴. Sont principalement commentés deux projets datant du début de ce siècle : celui non encore enterré de nouveau stade à Bruges et, pour Bruxelles, le projet avorté au Heysel de remplacement de l'actuel stade Roi Baudouin par un nouveau « stade national » qui était appelé à être également le nouvel antre du RSC Anderlecht [Govaert, 2022].

- 4 Depuis quelques années, un nouveau projet bruxellois est apparu, au bénéfice de la Royale Union Saint-Gilloise (RUSG). C'est lui qui fait l'objet de cet article. À l'instar des quelques études de cas existantes en science politique [Bacqué, 1998 ; Sawicki, 2012 ; Lekakis, 2018 ; Cournoyer-Gendron, Trudelle et Devisme, 2019 ; Govaert, 2022], l'article vise à documenter les termes de la controverse [Lascoumes, 2019], en les resituant dans le processus de décision publique tel qu'il s'est déroulé pendant la mandature communale 2018-2024. Ancrée en analyse des politiques publiques [Moran, Rein et Goodin, 2008 ; de Maillard et Kübler, 2016 ; Jacob et Schiffino, 2021], notre étude de cas s'appuie sur un corpus documentaire englobant des données de première main (documents publics officiels, prises de position d'un acteur diffusées sur son site web ou sa page Facebook...) et de deuxième main (articles émanant de médias traditionnels ou associatifs). Nous avons veillé à recouper leur véracité notamment en recourant à des entretiens informels avec des acteurs-témoins privilégiés s'exprimant sous le sceau de la confidentialité.
- 5 La mise en récit développée dans l'article s'inscrit dans une approche séquentielle [Jacquot, 2019]. Elle recourt à une méthode inductive de « *process tracing* » [Bezès, Palier et Surel : 2018] se référant au cadre conceptuel du cycle d'une action publique inspiré des œuvres pionnières de Laswell (1956) et Jones (1970) [Harguindeguy, 2019 ; Knoepfel *et al.*, 2015 : part. 3]. Toute intervention des pouvoirs publics y est appréhendée comme une réponse à un problème *public* – au sens d'être posé à l'échelle d'une communauté politique – dont l'histoire peut être retracée de façon compréhensive selon un enchaînement de 6 phases [Jacob et Schiffino, 2021 : fig. 3 ; Schiffino *et al.*, 2022 : 38-40] :
 1. l'émergence du problème dans la société civile, incluant une définition spécifique de ses termes ;
 2. la mise à l'agenda politique du problème accompagné souvent d'une proposition de solution ;
 3. la sélection d'une action publique destinée à répondre au problème, impliquant une instruction préalable des termes du problème et des alternatives de solution ;
 4. la mise en œuvre effective de l'action publique ;
 5. l'évaluation de l'action publique mise en œuvre ;
 6. la terminaison de l'action publique.
- 6 Dans les lignes qui suivent, nous allons mettre en lumière les principales séquences du processus de décision publique qui s'est déroulé jusque fin 2024. En conclusion, nous nous interrogerons sur les raisons du non-aboutissement actuel de ce projet de nouveau stade, en revenant sur certaines hypothèses avancées pour expliquer l'échec du précédent projet bruxellois au Heysel [Govaert, 2022].

1. L'émergence d'un problème public : l'inadaptation du stade Marien

- 7 Fondée en 1897, l'Union Saint-Gilloise dispute ses rencontres à domicile depuis 1919 non pas à Saint-Gilles, mais dans la commune voisine de Forest, au sud de Bruxelles, en bordure du Parc Duden, là où s'érige depuis 1926 le stade Marien actuel⁵. Cette parcelle est la propriété de la Donation royale, organisme parastatal chargé d'administrer les biens légués à l'État belge par le Roi Léopold II. En vertu d'un bail emphytéotique de 30 ans renouvelables, c'est la Commune de Saint-Gilles qui y exerce les droits de propriété et conclut les contrats d'occupation du stade avec la RUSG⁶.
- 8 À l'entame de la saison 2021-22, après 48 ans d'absence, l'Union fait son retour en division 1⁷. Ce retour, le club le doit à son rachat en 2018 par deux investisseurs anglais, Tony Bloom, investisseur passif⁸ qui était déjà alors président-investisseur du club de Brighton⁹, et son associé Alex Muzio, qui devient président de la RUSG¹⁰. « On veut s'installer en division 1A sur le long terme, et y être un club en bonne santé », déclare Philippe Bormans, le nouveau CEO de la RUSG. « Pour cela, nous avons besoin de doubler notre budget, ce qui suppose d'augmenter les revenus, donc les recettes du *ticketing*. »¹¹ La volonté de faire grandir le club va aller de pair avec le projet d'une nouvelle enceinte, considérant le stade Marien (voir Figure 1) comme inadapté, et inadaptable, aux nouvelles ambitions du club¹².

Figure 1. Vue du stade actuel : le stade Marien



Source : Google Earth, 02/06/2025. Cette image contient des données de GoogleLandsat / Copernicus, Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO. Images sources prises du 29/03/2021 au 24/06/2023

- 9 Plusieurs inconvénients du stade actuel sont soulignés¹³. Sa capacité de 7 700 places pour les supporters de l'Union est devenue trop faible face à la demande : le nombre d'abonnements annuels est plafonné¹⁴ et la plupart des matchs se déroulent depuis

plusieurs années à guichet fermé. Du fait de son exiguïté, seules 50 places VIP, les plus rémunératrices, sont disponibles. Sur les 1 800 places dévolues aux supporters adverses, seules 750 sont mises en vente car le segment de la chaussée de Bruxelles qui peut être matériellement isolé des supporters de l'Union, conformément à la loi fédérale du 21 décembre 1998 relative à la sécurité des matches de football (dite loi « football »), ne peut accueillir plus de 16 bus. Le stade n'est pas conforme aux normes UEFA (article 18¹⁵) qui exigent un minimum de 8 000 places assises au lieu des 5 000 actuelles. Il faut donc louer un autre stade pour les matchs européens à domicile. Ce fut d'abord celui d'Oud-Heverlee Louvain, situé à 30 km du stade Marien, puis celui du rival voisin du RSC Anderlecht situé à 4 km, mais de l'autre côté du canal, et enfin le stade Roi Baudouin au Heysel, situé à 15 km, dans le nord de Bruxelles.

- 10 Pourquoi dès lors ne pas agrandir le stade Marien tout en l'ajustant aux normes UEFA ? Vu les contraintes juridiques existantes, les scénarios envisageables sont jugés sous-optimaux au regard du modèle économique du club¹⁶. En effet, le stade se trouve dans une « zone de sport ou de loisirs en plein air » qui est dotée d'une superficie réduite au Plan régional d'affectation du sol (PRAS) (voir Figure 2). Dès lors il ne pourrait être étendu de façon suffisamment significative sans mordre sur la « zone de parc » adjacente (voir *infra*). En outre, le parc lui-même est classé de même que la tribune principale du stade. La marge d'intervention sur le stade actuel se trouve donc juridiquement contrainte, en tout cas, tant que le Parlement bruxellois ne procède pas à une modification des dispositions du PRAS ou que le gouvernement bruxellois ne modifie pas les arrêtés de classement. Enfin, les nuisances pour le voisinage qu'engendre tout stade massivement fréquenté à l'occasion des matchs qui s'y déroulent [Lestrelin, 2022 : ch. 3] – fermeture à la circulation de certaines rues, nuisances sonores, comportements inciviques des supporters – sont considérées comme d'autant plus problématiques que le stade Marien se situe juste en face d'un quartier résidentiel.

Figure 2. Carte situant la zone de protection et la zone de sport ou de loisirs en plein air qui concernent le stade Marien



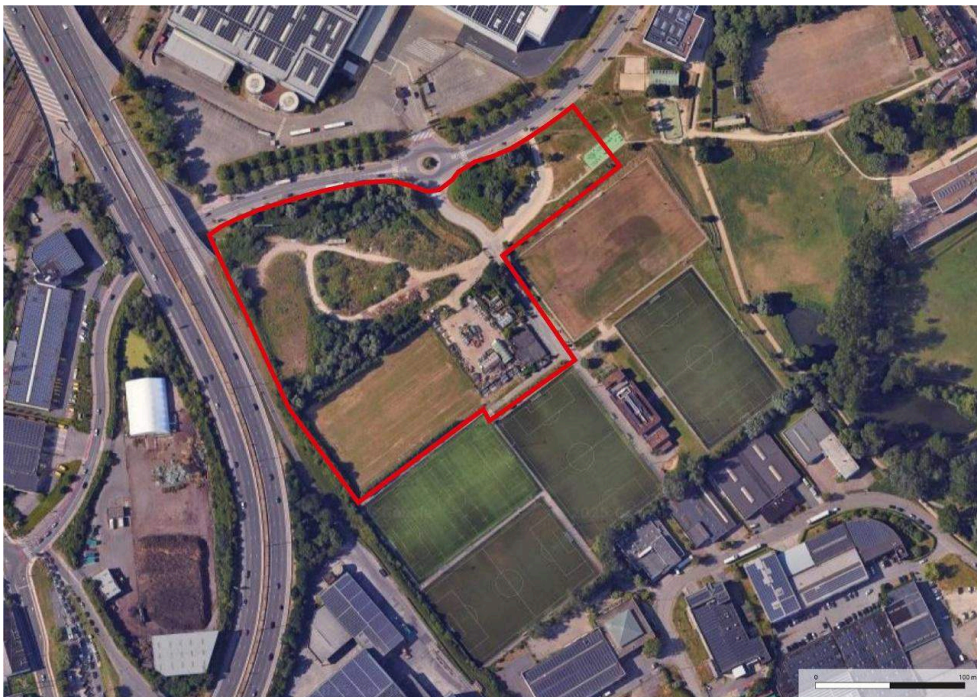
Source : Arrêté du Gouvernement de la RBC entamant la procédure de classement du bâtiment à front de rue du stade Joseph Marien. Annexe 2. 26/03/2009. Carte adaptée et complétée par les auteurs en ajoutant des couleurs pour visibiliser les différentes zones et une légende

2. La mise à l'agenda du projet de construction d'un nouveau stade à Forest

- 11 Peu après les élections communales d'octobre 2018, le club contacte le nouveau collège forestois, constitué par une majorité socialiste-écologiste avec à sa tête un bourgmestre vert, en vue de trouver un emplacement pour construire, sur fonds propres, un nouveau stade. Pourquoi privilégier Forest ? Si l'Union y joue à domicile depuis plus d'un siècle, c'est aussi la commune de résidence d'où est issu un quart des abonnés du club, tandis que près de 40 % résident dans des communes voisines (Saint-Gilles, 14,5 % ; Ixelles, 12,50 % ; Uccle, 12,25 %)¹⁷.
- 12 Début 2019, le club identifie une parcelle de 3,5 hectares appartenant à la Commune de Forest qui se situe à environ 2,5 kilomètres du stade Marien, dans le quartier du Bempt, près du Ring 0, le long du Boulevard de la Deuxième Armée britannique, en face des usines Audi encore en activité (voir figure 3). Les premières habitations en sont distantes de 200 mètres au moins. La moitié supérieure de la parcelle est en friche, hormis un chemin qui donne accès au complexe sportif du Bempt. Celui-ci comprend cinq terrains de football et deux terrains de rugby utilisés par 2 000 pratiquants chaque week-end¹⁸. Dans sa moitié inférieure, la parcelle englobe un de ces terrains de football et mord sur un des deux terrains de rugby. La zone centrale de la moitié inférieure de la parcelle est utilisée par le service communal des espaces verts. Au nord-est de la

parcelle se trouvent un espace de fitness extérieur, un *agora space* ainsi que des installations de pétanque. À l'est, le parc du Bempt s'étend jusqu'à la chaussée de Neerstalle, tandis que la « promenade verte », sentier pour piétons et cyclistes qui sillonne la Capitale, serpente entre les terrains du complexe sportif amateur. Dans le PRAS, la parcelle se situe en grande partie en « zone de sport ou de loisirs en plein air » (voir Figure 4), seules des bandes situées le long du Boulevard de la Deuxième Armée britannique et le long du Ring 0 relèvent d'une « zone d'industrie urbaine » (ZIU). Dans les deux zones en question, le PRAS dispose que « les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent [y] être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant » (prescription 0.7).

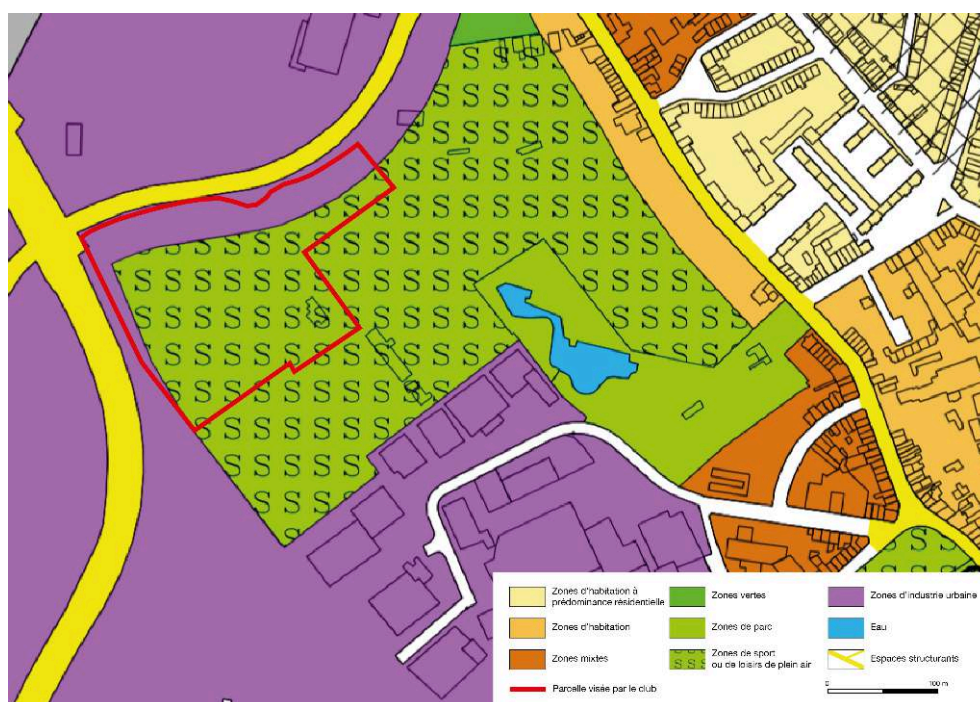
Figure 3. Localisation de la parcelle communale visée par le club pour construire son nouveau stade au Bempt



Source : Google Maps, 12/05/2025. Images sources de Airbus, Maxar Technologies (2025). Image adaptée par les auteurs pour délimiter la parcelle visée

À droite de la parcelle ciblée dont les contours sont dessinés en rouge, le sentier qui passe entre les terrains du complexe sportif du Bempt fait partie de la promenade verte. La grande route qui fait un coude en bas à gauche, à hauteur des installations de Bruxelles-Propreté (voir *infra*), correspond à un tronçon du Ring 0.

Figure 4. Localisation dans le zonage du PRAS de la parcelle communale visée par le club pour la construction de son nouveau stade au Bempt



Source : PRAS, Carte 3 – Affectation du sol (planche 4/6). Adaptée par les auteurs pour délimiter la parcelle visée et ajouter une légende. Disponible à l'adresse : <http://urbanisme-bruxelles.hsp.be/sites/urbanisme-bruxelles.hsp.be/files/carte3-affectations4.pdf>

Attention, seule la parution au Moniteur Belge des cartes du PRAS fait foi au niveau juridique

- 13 Sur cette parcelle du Bempt, le club entend construire son nouveau stade à concurrence d'un budget de 60 à 80 millions d'euros¹⁹. Conforme aux normes UEFA, entièrement couvert, celui-ci comprendrait un nombre significatif de places VIP. Doté d'abord d'une capacité de 20 000 places, réduite par la suite à 15 à 16 000, le nouveau stade se veut « extrêmement écologique »²⁰ : construction en bois, panneaux solaires, système de récupération des eaux de pluie... Aucun emplacement de parking automobile n'est prévu, à part pour les VIP conformément aux normes UEFA (art. 25). Fin 2022, le club fait une offre d'achat de 3,5 millions d'euros, soit 100 euros le mètre carré²¹. Ce montant découle d'une estimation transmise par l'administration régionale Bruxelles Fiscalité, dont le ministre de tutelle est le libéral flamand Sven Gatz, « sur la base du prix de vente d'autres terrains pour des infrastructures sportives dans la région bruxelloise »²².
- 14 Dès qu'il a connaissance du projet de nouveau stade, l'Exécutif forestois soulève une série de « points bloquants »²³ qui structureront à la fois les négociations entre la Commune et le club et les termes de la controverse publique. Quels sont-ils ?
- 15 Premièrement, en matière d'urbanisme, un doute est émis concernant la compatibilité avec les prescriptions du PRAS de certaines activités lucratives projetées : les places VIP, mais aussi un hôtel de luxe qui sera retiré du projet.
- 16 Deuxièmement se pose la question de la relocalisation, et de son financement, des installations communales et des équipements collectifs existants qui doivent laisser place au nouveau stade.

- 17 Troisièmement, le collège veut des garanties que le complexe sportif du Bempt puisse continuer à fonctionner pendant les matchs de la RUSG. Or en raison des normes de sécurité de la loi fédérale « football », cette compatibilité n'est pas évidente.
- 18 Quatrièmement, en matière d'environnement, l'« imperméabilisation d'un site crucial dans la gestion de l'eau, site de ruissellement et de nappe phréatique affleurante »²⁴ est source d'inquiétude. La parcelle se situe en effet sur le bassin versant de la Senne²⁵, dans une zone régulièrement touchée par des inondations²⁶ et dans laquelle sont déjà présents des îlots de chaleur²⁷. Le collège pointe aussi la perte d'espace vert et de biodiversité, dans une zone à valeur biologique officiellement classée « C » (« élevée ») sur une échelle de valeurs décroissante allant de A à E²⁸.
- 19 Cinquièmement, de nombreuses préoccupations concernent la mobilité. L'entrée principale du nouveau stade est prévue sur le Boulevard de la Deuxième Armée britannique, déjà fort fréquenté par les navetteurs, les travailleurs des usines Audi (désormais fermées), les usagers d'une déchetterie régionale toute proche... Le Plan régional de mobilité 2020-2030 « Good Move » prévoit d'y densifier le trafic motorisé de transit pour en libérer les quartiers²⁹. Si la circulation automobile est autorisée les jours de match, l'étroitesse des trottoirs présente des risques de sécurité pour les flux de supporters arrivant au stade, tandis que leur arrivée massive en transports en commun impliquerait une densification de l'offre actuelle. Pour la venue en voiture, le club table sur la mise à disposition d'espaces de parking situés à proximité (usines Audi, campus du CERIA, supermarchés voisins...), en organisant éventuellement des navettes vers le stade, mais aucun accord n'est encore signé. Enfin, pour que les supporters adverses soient isolés des supporters de l'Union, comme l'exige la loi fédérale « football », le club veut faire passer leurs bus par l'enceinte d'un centre de traitement des déchets géré par Bruxelles-Propreté qui n'a pas donné son accord.

3. Une expertise régionale pour évaluer la pertinence du projet d'un nouveau stade au Bempt

- 20 Fin 2021, le club en appelle à la Région bruxelloise³⁰ dont l'Exécutif se compose comme à Forest d'une majorité socialiste-écologiste, complétée toutefois de Défi (parti fédéraliste francophone) et de l'Open-VLD (parti libéral néerlandophone). Vu la taille du projet, c'est la Région qui est compétente pour la délivrance du permis d'urbanisme nécessaire à la construction du nouveau stade. En outre, depuis 2019, son agence de planification urbaine, perspective.brussels, est dotée d'une cellule sport dont la mission consiste à « réaliser avec les institutions publiques compétentes une stratégie cohérente en matière d'infrastructures sportives. Elle est également le point de contact avec le secteur sportif bruxellois. L'objectif est de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures (...) : détection et coordination des projets, mise en réseau des acteurs publics et privés pertinents, et soutien administratif »³¹.
- 21 C'est précisément à perspective.brussels que le Ministre-Président régional Rudi Vervoort (PS) donne le mandat d'« accompagner la RUSG dans sa recherche de localisation d'un stade »³², en lui demandant « une analyse AFOM [Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces] du site actuel [le stade Marien] et des deux sites alternatifs déjà identifiés [par le club] »³³, à savoir le site du Bempt et le stade Bertelson qui se situe à un kilomètre du stade Marien et n'est plus utilisé que pour l'athlétisme (voir Figure 5).

Figure 5. Vue du stade Bertelson en contre-haut de la salle de spectacle de Forest-national



Source : Google Earth, 02/06/2025. Cette image contient des données provenant de GoogleLandsat / Copernicus, Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO, IBCAO. Images sources prises du 29/03/2021 au 24/06/2023

- 22 Cet appel à un savoir expert [Damay, Denis et Duez, 2011] constitue une démarche usuelle préalable à la sélection d'une action publique [Caby et Ouimet, 2021]. Il s'agit par-là de (re-)cadrer la suite du processus et les termes de la controverse, sur des bases se voulant plus objectives, susceptibles de faciliter la prise d'une décision publique dont la légitimité légale sera d'autant plus grande qu'elle pourra se parer d'arguments rationnels. L'étude que produit début 2022 perspective.brussels revêt toutefois une portée doublement limitée. D'une part, elle s'est « limitée aux sites situés en "zone de sports ou de loisirs de plein air" du PRAS sur le territoire des communes de Saint-Gilles et de Forest », étant entendu que « le site du Bempt est le seul à avoir été retenu par le club »³⁴. D'autre part, seuls trois critères d'analyse ont été pris en compte pour comparer les trois sites sélectionnés, à savoir « des considérations urbanistiques d'intégration spatiale dans le contexte ; des aspects de mobilité et d'accessibilité multimodale ; des incidences au niveau biodiversité et être humain (bruit, propreté, sécurité) »³⁵.
- 23 Une part importante de l'étude a consisté à investiguer des pistes de mutualisation de stades de football existants, décrivant une série d'exemples où un club partage son stade, soit avec un autre club (à Rome ou Bruges) soit avec une équipe nationale (Amsterdam ou Copenhague), puis inventoriant les possibilités existantes à Bruxelles dont le Lotto Park à Anderlecht (22 500 places) et le stade Roi Baudouin au Heysel (50 000 places). Différentes possibilités de mutualisation d'un nouveau stade au Bempt ont aussi été scrutées, avec des activités tant sportives (football, rugby, hockey...) que non sportives (concerts...).
- 24 En conclusion,
- « sur la base de cette analyse AFOM limitée à certains critères et limitée aux trois sites présélectionnés, [perspective.brussels juge que] le site du Bempt semble présenter le plus de possibilités. Il y a néanmoins des points d'attention importants (...), comme la

conformité au PRAS, la mutualisation des infrastructures au niveau supra-local et au niveau local, l'accessibilité en TP [transports en commun³⁶], le stationnement, l'intégration paysagère dans le parc du Bempt. Une étude d'impact devrait être réalisée complémentirement à cette première analyse *et il y a lieu d'élargir le périmètre de recherche des sites alternatifs* »³⁷ (nous soulignons).

25 Sur la base de l'étude, le Ministre-président déclare que :

« S'il est légitime que l'Union cherche à implanter un nouveau stade en Région bruxelloise, une utilisation parcimonieuse du sol doit toutefois nous amener à réfléchir (...) à la mutualisation éventuelle des infrastructures existantes, à la diversité des utilisations et à l'ouverture des activités sportives pour le quartier. Il convient aussi que le projet soit conçu en accord avec les prescriptions du PRAS. Aucune orientation définitive n'est arrêtée. Les discussions sont en cours avec les autorités communales et les responsables du club. Il serait donc prématuré [pour l'Exécutif régional] de s'avancer dans ce dossier. »³⁸

4. Une première décision communale rejetant le projet de nouveau stade au Bempt

26 S'en retournant négocier avec la Commune de Forest sans avoir obtenu ni le soutien politique de la Région, ni une expertise qui soit entièrement favorable à son scénario d'un nouveau stade au Bempt, le club va s'efforcer de rencontrer certains points d'attention qui ont été soulevés à l'égard de son projet, en commandant une étude juridique pour démontrer sa conformité au PRAS³⁹ et en réalisant une étude de mobilité⁴⁰. Début 2023, après avoir organisé une séance publique d'information sur son projet, le club expose celui-ci lors d'une séance à huis clos de la commission réunie du conseil communal de Forest. En février, le collège d'abord⁴¹, le conseil communal ensuite⁴², décident de rejeter l'offre d'achat de la parcelle communale formulée par le club. Le prix est jugé insuffisant, l'échevin des sports (PS) le qualifiant même de « risible »⁴³. Le projet lui-même est considéré comme ne remplissant toujours pas certaines conditions, faute d'inclure : « [1°] de[s] compensations viables pour les pertes de jouissances des structures communales ; [2°] une étude d'impact recommandée par Perspectives.Brussels ; [3°] des préaccords conclus concernant l'utilisation des parkings environnants ainsi que l'accès et/ou utilisation des infrastructures de Bruxelles-Propreté ; [4°] les garanties juridiques que ce projet puisse être considéré comme étant un équipement d'intérêt collectif ou de service public au sens défini par le PRAS ; [5°] la faisabilité d'une mutualisation d'une telle infrastructure chère et spatialement impactante »⁴⁴. Le conseil communal décide toutefois « de mandater le collège pour poursuivre les discussions avec la Région et le Club en vue de la recherche de pistes de solutions sur le territoire communal et *régional*, comme recommandé par l'étude de Perspectives.Brussels, et, en ce qui concerne les sites forestois, il faut que le club réponde aux conditions formulées par la Commune, afin que la Commune et ses habitant-es puissent définitivement se prononcer, en pleine connaissance de cause »⁴⁵ (nous soulignons).

5. La tentative infructueuse de la Région de faciliter l'acceptation par la Commune du projet de nouveau stade au Bempt

- 27 Appelée une deuxième fois à sa rescousse par le club, la Région va jouer les facilitateurs au travers de son/sa secrétaire d'État à l'urbanisme, Pascal Smet, puis à la mi-2023, après la démission de ce dernier, Ans Persoons, appartenant au même parti, Vooruit (parti socialiste flamand)⁴⁶. Le but était d'arriver à conclure un mémorandum d'entente tripartite pour le 21 juillet 2023⁴⁷ à propos du scénario du Bempt, en ne tenant donc pas compte de la demande communale d'une recherche d'autres pistes de solution à l'échelle régionale, recommandée aussi par perspective.brussels. Toutefois, faute d'accord⁴⁸, « les trois parties ont décidé fin juillet de ne pas poursuivre le dialogue sur la base d'un mémorandum d'entente, mais de manière plus discrète », indique Ans Persoons en octobre 2023. (...) La pierre angulaire [du dossier] concerne l'acquisition par la RUSG d'un terrain appartenant à la Commune de Forest. Les négociations sont assez difficiles sur ce plan. Voilà pourquoi la Région a endossé le rôle de facilitateur entre les deux parties. Elle accompagne actuellement la Commune, avant de revenir vers la RUSG avec une proposition de prix »⁴⁹. En parallèle, le club entreprend de concrétiser plusieurs engagements qui figuraient dans le projet de mémorandum d'entente⁵⁰. Il conventionne un bureau d'études spécialisé, Stratec, pour réaliser des études d'incidence « mobilité » et « environnement », et lance en collaboration avec le « Bouwmeester Maître architecte » (BMA) de la Région un concours d'architecture en vue de sélectionner un projet visant à « l'intégration paysagère et urbaine du nouveau stade de la RUSG dans son contexte »⁵¹.
- 28 De son côté, ne se satisfaisant pas des conclusions de perspective.brussels sur la question, le collège forestois insiste auprès de la Région pour creuser davantage la piste d'une éventuelle adaptation du stade Marien. Une nouvelle expertise régionale est mobilisée à cette fin. L'administration régionale de l'urbanisme, urban.brussels, est invitée à produire une note qui connaîtra deux versions. Une première, de 5 pages, sort à la mi-2023⁵². Elle envisage deux scénarios. Un premier scénario, jugé « techniquement possible »⁵³, conçoit un stade Marien de 8 000 places assises, conformes aux normes UEFA, mais d'une capacité plus réduite qu'à l'heure actuelle. Un deuxième scénario envisage un stade de 12 000 places qui n'est techniquement envisageable que si un mur de soutènement déborde sur la zone de parc qui est établie dans le PRAS, ce qui est juridiquement problématique. De plus, « la couverture des tribunes (autres que [celle existante de] la tribune ouest) est problématique en ce qu'elle risque de créer un mur visuel depuis le Parc et ainsi entraîner une perte des qualités paysagères de ce dernier »⁵⁴. Dans sa deuxième version, de 11 pages, produite en avril 2024⁵⁵, la note s'étoffe d'un « scénario 2' ». Élaboré par le BMA, il reprend le souhait du club d'un stade de 15 000 places, entièrement couvert... ce que n'imposent pas les normes UEFA. Tout en soulignant que « l'impact de la mobilité devrait être [aussi] sérieusement étudié et considéré », le BMA conclut qu'« un stade d'une capacité de 15 000 places n'est pas défendable d'un point de vue urbain et paysager »⁵⁶. Cette deuxième mobilisation d'une expertise régionale contribue à disqualifier comme étant objectivement infondé l'un des principaux scénarios alternatifs à celui voulu par le club. Ainsi, pour Ans Persoons, « un agrandissement du stade Marien à Forest, c'est non [puisqu'] une étude démontre l'impossibilité d'accueillir 15 000 supporters »⁵⁷. Les négociations tripartites en

resteront là lorsqu'en mai 2024, les partis entrent en campagne pour les élections régionales du 9 juin et communales du 13 octobre, mettant un point provisoire à un récit appelé à se poursuivre lorsque de nouveaux Exécutifs auront été mis sur pied par les nouvelles majorités issues des urnes⁵⁸.

Conclusions

- 29 « Après six années totalement stériles ou presque, le dossier semble prendre le même chemin que le stade national », lit-on dans la presse⁵⁹. Aussi est-il pertinent de se demander en conclusion si la stagnation du projet de nouveau stade de la RUSG pourrait s'expliquer par des « lignes de fracture » opposant les protagonistes du dossier qui seraient de même nature que celles découlant du clivage centre/périphérie qui ont été mises en avant pour éclairer « la saga » du stade national au Heysel [Govaert, 2022 : 96-97]. Les clivages sont des sources historiques explicatives de divisions sociales et d'affrontements politiques qui sont consubstantiels des démocraties occidentales modernes [Lipset et Rokkan, 1967 ; Seiler, 2011 ; Schiffino *et al.*, 2022 : ch. 5], notamment en Belgique [de Coorebyter, 2008 ; de Coorebyter, Sinardet et De Munck, 2009]. Entendu au sens large, le clivage centre/périphérie oppose deux camps tenant de conceptions divergentes de développement concernant un espace territorial donné (supranational, national, régional...). Le versant « centre » est incarné par ceux qui, au nom de l'« intérêt commun » à promouvoir à l'échelle de l'espace concerné, y défendent une vision unifiée, homogène de développement sur un plan institutionnel, linguistique, religieux, économique ou urbain. À l'opposé, se rattachent au versant « périphérie » ceux qui, au nom de « particularismes locaux » à protéger, résistent à ces tentatives de développement territorial indifférencié et de centralisation du pouvoir.
- 30 Dans le cas du stade national, des intérêts plus locaux avaient contribué à éveiller auprès des représentants publics concernés des « réticences face à une forme d'urbanisation de zones plus périphériques (un stade et ses annexes bâtis dans une [zone] plutôt résidentielle) » [Govaert, 2022 : 96]. Similairement, des riverains et acteurs associatifs locaux dénoncent le projet de nouveau stade au Bempt comme « une nouvelle étape dans la bétonisation et la densification du dernier poumon vert de Forest »⁶⁰. Dans ce cas-ci toutefois, les résistances locales à l'étalement urbain se justifient aussi par une lutte contre une artificialisation accrue des sols conçue comme un enjeu de portée supralocale⁶¹ sur lequel se mobilisent aussi des associations régionales telles qu'Inter-Environnement Bruxelles⁶² ou We are nature⁶³. Le contexte écologique global pousse désormais à n'envisager qu'avec circonspection la construction d'édifices de grande taille sur les espaces non bâtis en veillant le cas échéant à leur durabilité et convertibilité⁶⁴, voire à une désimperméabilisation à proportion d'espaces bâtis⁶⁵. Aujourd'hui, que l'on se place du point de vue du centre ou bien de la périphérie, prioriser la recherche de possibilités de mutualiser des infrastructures existantes, ou à défaut nouvelles, participe d'une approche de l'aménagement du territoire qui se veut être à la hauteur des défis environnementaux contemporains.
- 31 Une autre facette du clivage centre/périphérie qui s'était exprimée dans le dossier du stade national résidait dans le « refus du niveau de pouvoir fédéral de s'engager dans un dossier considéré comme d'intérêt régional (voire [dans l'] opposition entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale) » [Govaert, 2022 : 96]. Dans notre cas,

cette ligne de fracture se retrouve dans l'absence de suite donnée par la Région à la recommandation qui lui était faite par perspective.brussels de rechercher à l'échelle régionale un site alternatif présentant un meilleur rapport avantages/désavantages que celui du Bempt, laissant la question d'un nouveau stade pour la RUSG être d'abord traitée de façon décentralisée, à l'échelle locale, forestoise. L'Union est pourtant devenue un club à dimension (au moins) régionale, ses supporters ne provenant pas que de Forest et ses équipes de jeunes et féminines bénéficiant aussi d'installations situées à Anderlecht et à Uccle. Lorsque la Région s'engage ensuite dans le dossier, elle le fait dans le seul but de faciliter la concrétisation du scénario du Bempt, tentant de convaincre les autorités locales de lever leurs réserves à l'égard du projet, sans succès à l'heure où nous écrivons ces lignes.

- 32 Comme pour le stade national, cette « coopération conflictuelle » entre Région et Commune renvoie ainsi à un cadre de gestion publique marqué par un certain degré de « complexité institutionnelle, en particulier dans le domaine sportif » [Govaert, 2022 : 96]. À Bruxelles en effet, le sport est une compétence extrêmement éclatée. La Région n'est compétente que pour stimuler les infrastructures sportives communales. La politique sportive générale, en ce inclus le sport de haut niveau, relève des deux Communautés, française et flamande, tandis que la Commission communautaire francophone (CoCoF) et son homologue la Vlaamse Gemeenschapcommissie (VGC) bénéficient de compétences visant à développer les pratiques sportives amateurs. Quant à Beliris, organisme fédéral chargé de financer le rôle de capitale nationale joué par Bruxelles, elle peut cofinancer avec la Région la construction d'infrastructures sportives comme pour le projet de stade national de hockey à Uccle... distant de 700 mètres du complexe sportif du Bempt⁶⁶. « J'en appelle à regrouper les compétences liées au sport à un seul et même niveau de pouvoir », déclarait le ministre régional en charge des infrastructures sportives communales, Bernard Clerfayt (Défi)⁶⁷. Concentrer au niveau de la Région les compétences sportives des institutions politiques supralocales actives à Bruxelles pourrait contribuer à réduire la complexité institutionnelle associée au traitement de futurs projets d'infrastructure sportive à dimension régionale comme celui de l'Union. Dans notre cas toutefois, la complexité institutionnelle pesant sur le traitement du dossier provient aussi du choix posé par le club lui-même de privilégier pour son nouveau stade un terrain appartenant à la Commune de Forest. L'accord de celle-ci étant indispensable pour en disposer, cela a renforcé le poids des autorités locales, donc potentiellement des intérêts de la périphérie, dans le processus de décision publique, à côté de la Région, compétente pour l'octroi du permis d'urbanisme. En effet, pour tout pouvoir public, qu'il soit associé au centre ou à la périphérie, « maîtriser le foncier [c'est] maîtriser la production urbaine » [Tillemans *et al.*, 2012].

Nous remercions S. Desplanque, chargé communication et valorisation de la recherche à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et M. Hardy, éditrice de Brussels Studies.

BIBLIOGRAPHIE

- BACQUÉ, Marie-Hélène, 1998. Le Stade de France à Saint-Denis : Grands équipements et développement urbain. In : *Les Annales de la recherche urbaine*, Sports en ville. 1998. N° 79, pp. 126-133.
- BALE, John et MOEN, Olof (dir.), 1995. *The Stadium and the City*. Staffordshire : Keele University Press.
- BEISSEL, Adam et ANDREWS, David L., 2022. Sport, Globalization and Glocalization. In : WENNER Lawrence A. (dir.), *The Oxford Handbook of Sport and Society*. Oxford : Oxford University Press. pp. 173-193.
- BEZES, Philippe, PALIER, Bruno et SUREL, Yves, 2018. Le process tracing. In : *Revue française de science politique*. 2018. Vol. 6, n° 68, pp. 961-965.
- BINCTIN, Barnabé, 2014. Quand le foot-business fait son grand projet inutile et imposé : le cas d'OL Land. In : *Mouvements*. 2014. Vol. 2, n° 78, pp. 43-54.
- BRADBURY, John Charles, COATES, Dennis et HUMPHREYS, Brad R., 2024. Public Policy toward professional sports stadiums: A Review. In : *Journal of Policy Analysis and Management*. 17/06/2024. Vol. 43, n° 3, pp. 899-937.
- BRENNER, Neil, 2009. Cities and territorial competitiveness. In : RUMFORD, Chris (dir.), *The Sage Handbook of European Studies*. Londres : Sage, pp. 442-463.
- CABY, Vincent et OUIMET, Mathieu, 2021. Experts et usages politico-administratifs des connaissances scientifiques. In : JACOB, Steve et SCHIFFINO, Nathalie (dir.), 2021. *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*. Bruxelles : Bruylant, pp. 553-611.
- COURNOYER-GENDRON, Maud, TRUDELLE, Catherine et DEVISME, Laurent, 2019. Un nouveau stade pour Nantes ? Une production de sens mise à l'épreuve dans une fabrique conflictuelle de la ville. In : *L'Espace politique*. 13/09/2019. Vol. 2019-1, n° 37. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/6054>
- DAMAY, Ludivine, DENIS, Benjamin et DUEZ, Denis (dir.), 2011. *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*. Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.
- DE COOREBYTER, Vincent, 2008. Clivages et partis en Belgique. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2008. N° 2000.
- DE COOREBYTER, Vincent, SINARDET, Dave et DE MUNCK, Jean, 2009. Les clivages structurent-ils encore la société ? In : *La Revue nouvelle*. 10/2009. Vol. 64, n° 10, pp. 31-65. Disponible à l'adresse : <https://revuenouvelle.be/les-clivages-structurent-ils-encore-la-societe/>
- DELANEY, Kevin J. et ECKSTEIN, Rick, 2003. *Public Dollars, Private Stadiums: The Battle over Building Sports Stadiums*. New Brunswick (NJ) : Rutgers University Press.
- DE MAILLARD, Jacques et KÜBLER, Daniel, 2016. *Analyser les politiques publiques*. 2^e édition, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- DELÉPINE, Michaël, 2014. Le stade de Colombes et la question du grand stade en France (des origines à 1972). In : *Sciences sociales et sport*. 2014. Vol. 1, n° 7. pp. 69-100.

DERMIT-RICHARD, Nadine, 2013. L'évolution juridique des clubs de football : de l'association à la société commerciale. In : *RIMHE (Revue interdisciplinaire Management, Homme et Entreprise)*. 03/2013. Vol. 2, n° 6, pp. 36-51.

GIULIANOTTI, Richard et ROBERTSON, Roland, 2012. Mapping the global football field: a sociological model of transnational forces within the world game. In : *The British Journal of Sociology*. 01/06/2012. Vol. 2, n° 63, pp. 216-240.

GOVAERT, Serge, 2022. Le projet de stade national et les avatars de la décision politique. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. N° 2534-2535.

GRISONI, Anahita, MILANESI, Julien, PELENC, Jérôme et SÉBASTIEN Léa, 2018. *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure*. Paris : Textuel.

HARGUINDEGUY, Jean-Baptiste, 2019. Cycle. In : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie et RAVINET, Pauline (dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. 5^e éd., Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 193-197.

JACOB, Steve et SCHIFFINO, Nathalie (dir.), 2021. *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*. Bruxelles : Bruylant.

JACQUOT, Sophie, 2019. Approche séquentielle. In : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie et RAVINET, Pauline (dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. 5^e éd., Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 81-87.

KNOEPFEL, Peter, LARRUE, Corinne, VARONE, Frédéric et SAVARD, Jean-François, 2015. *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Québec : Presses de l'Université de Québec.

LASCOUMES, Pierre, 2019. Controverse. In : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie et RAVINET, Pauline (dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e éd., Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 170-177.

LEKAKIS, Nikos, 2018. The Urban Politics of Juventus' New Football Stadium. In : *Articulo. Journal of Urban Research* [Online]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/articulo/3349>

LESTRELIN, Ludovic, 2022. *Sociologie des supporters*. Paris : La Découverte, collection « Repères ».

LE NOÉ, Olivier, 2002. Le football, un enjeu local. In : *Pouvoirs*. 2002. Vol. 2, n° 101, pp. 27-38.

LIPSET, Seymour M. et ROKKAN, Stein, 1967. Cleavage Structures, Party Systems and Voter Alignments: An Introduction. In : LIPSET, Seymour M. et ROKKAN Stein (dir.). *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*. New York : Free Press.

MORAN, Michael, REIN, Martin et GOODIN, Robert K., 2008 (dir.). *The Oxford Handbook of Public Policy*. Oxford : Oxford University Press.

RIVIERE, Clément, 2010. Quand le sport travaille la ville : « Stadisation » et luttes pour l'espace dans le quartier du Parc des Princes. In : *Les Annales de la recherche urbaine*. 2010. N° 106, pp. 121-131. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2010_num_106_1_2788

SAWICKI, Frédéric, 2012. La résistible politisation du football. Le cas de l'affaire du grand stade de Lille-Métropole. In : *Sciences sociales et sport*. 2012. Vol. 1, n° 5, pp. 193-241.

SCHIFFINO, Nathalie, PAYE, Olivier, LEGRAND, Vincent, JAMIN, Jérôme, BAUDEWYNS, Pierre et BALZACQ, Thierry, 2022. *Fondements de science politique*, Bruxelles : De Boeck Supérieur, 2^e édition.

SEILER, Daniel-Louis, 2011. *Clivages et familles politiques en Europe*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Science politique ».

SOREZ, Julien, 2011. Le football et la fabrique des territoires. In : *Vingtième siècle*. 01/07/2011. Vol. 3, n° 11, pp. 59-72.

TILLEMANS Leah, WEBER, Philippe, RUEGG, Jean et PRÉLAZ-DROUX, Roland, 2012. *Maîtriser le foncier pour maîtriser la production urbaine*. Rapport de recherche réalisé dans le cadre de l'action COST TU602 *Land management for urban dynamic*. Lausanne : Université de Lausanne et Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaux, janvier. Disponible à l'adresse : https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_04149236B2CF.P001/REF.pdf

NOTES

1. LUCCHESI, Vincent et HEIDINGER, Jean-Marie, 2024. À Brest, le nouveau stade de foot menace une précieuse 'trame verte'. In : *Reporterre*. 07/11/2024. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/A-Brest-le-nouveau-stade-de-foot-menace-une-precieuse-trame-verte>
2. Voir le guide des stades de football, disponible à l'adresse : <https://footballgroundguide.com/>
3. LALOY, Denis, 2018. La construction du stade de Gand au cœur d'une polémique. In : *L'Écho*. 13/01/2018.
4. PAIROUX, Étienne, 2023. Pourquoi la Belgique n'est pas une terre de bâtisseurs de stades ? In : *lesoir.be*. 26/04/2023.
5. PATRIMOINE.BRUSSELS, 2019. Le stade Joseph Marien. Notice. In : *Inventaire du patrimoine architectural de la RBC*. Disponible à l'adresse : <https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/28989> ; ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-GILLES, 2022. *La Royale Union Saint-Gilloise*. Notice. 30/10/2022. Disponible à l'adresse : <https://archiviris.be/fr/2022/10/30/la-royale-union-saint-gilloise/>
6. EVERAERT, Benjamin, 2017. L'Union Saint-Gilloise se remet à rêver. In : *L'Écho*. 14/04/2017. Disponible à l'adresse : <https://www.lecho.be/entreprises/sport/l-union-saint-gilloise-se-remet-a-rever/9883140.h>
7. DENOËL, Julien, 2021. C'est l'Union qui pleurait. In : *Péno Magazine*. Disponible à l'adresse : <http://penomag.be/les-articles/c-est-union-qui-pleurait/>
8. BOULANGER, Bertrand, 2017. Le fabuleux destin de Tony 'Lizard' Bloom, le boss de Brighton. In : *dhnet.be*. 27/12/2017.
9. EVERAERT, Benjamin, 2018. Tony Bloom : le roi des paris à l'Union saint-gilloise. In : *L'Écho*. 22/05/2018.
10. NORTHCROFT, Jonathan, 2023. The brains behind the Belgian Brighton. Tony Bloom's data-crunching protégé Alex Muzio details Union's rapid climb from the second division to playing Liverpool in Europe. The football Interview. In : *The Sunday Times*. 01/10/2023.
11. LAMQUIN, Véronique, 2021. L'Union se cherche un toit. In : *lesoir.be*. 21/04/2021.
12. ENGELS, Philippe, 2020. L'Union coupée en deux. In : *Médor*. Printemps. N° 18 ; MILLER, Vincent, 2021. Alex Muzio, le président de l'Union: 'Être en tête avec le troisième plus petit budget, c'est incroyable'. In : *Le Soir*. 21/10/2021.
13. RUSG, 2023. Le stade Marien. Disponible à l'adresse : <https://rusg.brussels/fr/le-stade-marien> ; RUSG, 2023. Présentation du projet de nouveau stade de l'Union SG. Diaporama. Stade Marien, Forest. 16/01/2023 ; RUSG, 2023. *Session d'informations projet du stade sur l'avenue de la Deuxième Armée Britannique*, Forest. Communiqué de presse. 16/01/2023. Sauf références complémentaires, les éléments factuels qui seront mentionnés dans le texte à propos du projet de nouveau stade au Bempt et des limites du stade Marien proviennent des trois sources qui viennent d'être mentionnées.
14. CRABBÉ, Scott, 2024. Vente d'abonnements : le Club de Bruges hors catégorie, le Standard impacté par l'extraspportif, Anderlecht en mode liste d'attente. In : *Walfoot*. 24/08/2024.

15. UEFA, 2018, *Règlement de l'UEFA sur l'infrastructure des stades*. Édition 2018. Genève : UEFA. Disponible à l'adresse : https://editorial.uefa.com/resources/025d-0f842d77f346-9d7c2f61fe90-1000/reglement_de_l_uefa_sur_l_infrastructure_des_stades_-_edition_2018.pdf
16. PAIROUX, Étienne, 2023. Philippe Bormans, CEO de l'Union : 'Le nouveau stade ? Il est question d'assurer la pérennité du club'. In : *lesoir.be*. 28/04/2023.
17. RUSG, 2022. *Mobilité projet nouveau stade*. Diaporama. Document de travail. Bruxelles. 01/09/2022.
18. CONSEIL COMMUNAL DE FOREST, 2023. *Notes explicatives complémentaires*. Forest. 14/02/2023. P. 50. Disponible à l'adresse : <https://forest.irisnet.be/fr/vie-politique/conseil-communal/seances/fichiers-notes-explicatives/cc-14022023-notes-explicatives-complementaires.pdf>
19. DUCHEMIN, Maël, 2023. Voici les nouveaux détails du futur stade de l'Union Saint-Gilloise au Bempt : les supporters ont hâte, les opposants toujours pas convaincus. In : *dhnet.be*. 16/01/2023.
20. L'AVENIR (sans auteur), 2023. Pour son nouveau stade, l'Union demande l'intervention de la Région, qui va 'reprendre la main'. In : *Lavenir.net*. 07/02/2023. Disponible à l'adresse : <https://www.lavenir.net/regions/bruxelles/forest/2023/02/07/pour-son-nouveau-stade-lunion-demande-lintervention-de-la-region-qui-va-reprendre-la-main-XRENEKNG5VBXJJHDGQRB2KTJWQ/>
21. MILLER, Vincent, 2023. Nouveau stade : l'Union a proposé 3,5 millions à Forest pour acheter les terrains sur le site du Bempt. In : *lesoir.be*. 16/01/2023.
22. DUCHEMIN, Maël, 2023. L'Union saint-gilloise au Bempt : le terrain vaut 3,240 millions d'euros, et, à Forest, tout le monde n'est pas au courant. In : *dhnet.be*. 25/04/2023. Disponible à l'adresse : <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2023/04/25/lunion-saint-gilloise-au-bempt-le-terrain-vaut-3240-millions-deuros-et-a-forest-tout-le-monde-nest-pas-au-courant-RSBTQ4JYVNHNSNKPWJO44VSMNEM/>
23. CABINET DU BOURGMESTRE DE FOREST, 2021. *Principaux points bloquants quant au projet d'implantation du stade de la RUSG sur le site du Bempt*. Note. 06/2021.
24. Ibidem
25. ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU À BRUXELLES (EGEP), 2023. *Versant forestois*. Notice. 16/03/2023. Disponible à l'adresse : <https://www.egeb-sgwb.be/rubrique8.html>
26. DE WASSEIGE, Christophe, 2024. Forest applique le concept de 'ville éponge'. In : *lesoir.be*. 19/02/2024.
27. BRUXELLES-ENVIRONNEMENT, 2020. *Cartographie de l'îlot de chaleur à Bruxelles*. 02/2020. Disponible à l'adresse : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/ilot-de-chaleur>
28. BRUXELLES-ENVIRONNEMENT, 2021. *Carte d'évaluation biologique*. Disponible à l'adresse : <https://geodata.environnement.brussels/client/view/02c972d4-7c85-4e3f-9b96-93067d907186>
29. BRUXELLES-MOBILITÉ, 2020, *Plan régional de mobilité 2020-2030*. Plan stratégique et opérationnel. Disponible à l'adresse : https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2021-04/goodmove_FR_20210420.pdf; DUCHEMIN, Maël, 2023. Nouveaux sens uniques et pistes cyclables à Forest : voici le plan Good Move prévu dans le quartier de Neerstalle. In : *dhnet.be*. 05/07/2023.
30. MILLER, Vincent, 2021. Un nouveau stade de 14.000 places pour débiter. In : *lesoir.be*. 02/12/2021.
31. PERSPECTIVE.BRUSSELS (Cellule Sport), 2025. Notice de présentation. Disponible à l'adresse : <https://sport.brussels/a-propos/>; PERSPECTIVE.BRUSSELS, 2025. *Enjeux urbains : sport*. Notice de présentation. Disponible à l'adresse : <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/sport>
32. PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (PRB), 2022. *Réponse du Ministre-Président à une question orale du député régional MR, G. Van Goidsenhoven*. Commission du développement territorial. 24/01/2022.

33. PERSPECTIVE.BRUSSELS (Task Force Équipements), 2022. *Nouveau stade : Royale Union Saint-Gilloise*. Analyse AFOM. 01/2022. P. 3. Disponible à l'adresse : https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/usg_afom_tfe_220126_2b.pdf
34. Ibidem
35. Ibidem
36. PERSPECTIVE.BRUSSELS (Task Force Équipements), 2022. *Annexe nouveau stade : Royale Union Saint-Gilloise*. Comparaison de l'accessibilité en transport public du stade J. Marien, du stade Forest National et du complexe sportif du Bempt. 01/2022. Disponible à l'adresse : https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/usg_accessibilite_tp_220126.pdf
37. PERSPECTIVE.BRUSSELS (Task Force Équipements), 2022. *Nouveau stade : Royale Union Saint-Gilloise*. Analyse AFOM. 01/2022. P. 25. Disponible à l'adresse : https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/usg_afom_tfe_220126_2b.pdf
38. PRB, 2022. *Réponse du Ministre-Président à une question orale du député régional MR, G. Van Goidsenhoven*, Commission du développement territorial. 24/01/2022.
39. XIRIUS PUBLIC, 2022. *Advies RUSG nieuw voetbalstadion*. 23/06/2022.
40. RUSG, 2022. *Mobilité projet nouveau stade*. Diaporama. Bruxelles. 01/09/2022.
41. DUCHEMIN, Maël, 2023. Coup dur pour l'Union Saint-Gilloise et son futur stade au Bempt : les autorités forestoises refusent l'offre du club, 'le choix de la raison' ». In : *dhnet.be*. 07/02/2023.
42. BELGA, 2023. C'est désormais acté : l'offre de l'Union Saint-Gilloise pour le site du Bempt officiellement rejetée par la Commune de Forest. In : *dhnet.be*. 15/02/2023.
43. CONSEIL COMMUNAL DE FOREST, 2023. Procès-verbal. 18/04/2023. Forest. P. 115. Disponible à l'adresse : <https://forest.irisnet.be/fr/vie-politique/conseil-communal/seances/fichiers-pvs/pv-conseil-communal-gemeenteraad-18042023.pdf>
44. CONSEIL COMMUNAL DE FOREST, 2023. Notes explicatives complémentaires. Forest. 14/02/2023. P. 52. Disponible à l'adresse : <https://forest.irisnet.be/fr/vie-politique/conseil-communal/seances/fichiers-notes-explicatives/cc-14022023-notes-explicatives-complementaires.pdf>
45. CONSEIL COMMUNAL DE FOREST, 2023. Procès-verbal. Forest. 14/02/2023. P. 62. Disponible à l'adresse : <https://forest.irisnet.be/fr/vie-politique/conseil-communal/seances/fichiers-pvs/pv-conseil-communal-gemeenteraad-14022023.pdf>
46. FADOUL, Karim, 2023. Pascal Smet : 'Le nouveau stade de l'Union Saint-Gilloise au Bempt a une importance régionale et nationale'. In : *rtbf.be*. 08/02/2023. Disponible à l'adresse : <https://www.rtbf.be/article/pascal-smet-le-nouveau-stade-de-l-union-saint-gilloise-au-bempt-a-une-importance-regionale-et-nationale-11149333>
47. BX1 (sans auteur), 2023. Stade de l'Union : la décision sera prise avant le 21 juillet d'après Pascal Smet. In : *bx1.be*. 31/05/2023. Disponible à l'adresse : <https://bx1.be/categories/news/stade-de-l-union-la-decision-sera-prise-avant-le-21-juillet-dapres-pascal-smet/>
48. ZYSBERG, Jérémy, 2023. Nouveau stade de l'Union Saint-Gilloise : pas d'accord avant le 21 juillet, mais un possible accord de principe. In : *sudinfo.be*. 17/07/2023.
49. PRB, 2023. Compte rendu intégral de la séance plénière. Bruxelles. 20/10/2023. P. 12. Disponible à l'adresse : <http://weblex.brussels/data/crb/crb/2023-24/00008/images.pdf>
50. LIZIN, Cédric, 2023. Stade de l'Union Saint-Gilloise : les échanges entre la commune de Forest et le club en phase de dégel. In : *rtbf.be*. 20/07/2023. Disponible à l'adresse : <https://www.rtbf.be/article/stade-de-l-union-saint-gilloise-les-echanges-entre-la-commune-de-forest-et-le-club-en-phase-de-degel-11230462>
51. BMA, 2023. *Stade Union Saint-Gilloise. Allez l'Union ! Appel à auteurs de projet*. BMA. Disponible à l'adresse : <https://bma.brussels/stade-union-saint-gilloise/>
52. URBAN.BRUSSELS, 2023. *Extension du stade Marien à Forest : analyse urbanistique et patrimoniale*. 07/2023.
53. Ibid., p. 5

54. Ibidem

55. URBAN.BRUSSELS, 2024. *Extension du stade Marien à Forest : analyse urbanistique et patrimoniale*. 04/2023.

56. Ibid. p. 11

57. SUDINFO (sans auteur), 2024. Un agrandissement du stade Marien à Forest, c'est non : une étude démontre l'impossibilité d'accueillir 15.000 supporters. In : *sudinfo.be*. 10/04/2024. Disponible à l'adresse : <https://www.sudinfo.be/id820767/article/2024-04-10/un-agrandissement-du-stade-marien-forest-cest-non-une-etude-demontre>

58. MILLER, Vincent, 2024. Union : pas d'accord sur le nouveau stade avant les élections communales... au minimum. In : *lesoir.be*. 19/07/2024 ; DUCHEMIN, Maël, 2024. Toujours au point mort, le projet du nouveau stade de l'Union Saint-Gilloise pourrait trouver une issue après les élections communales d'octobre. In : *dhnet.be*. 05/08/2024.

59. NATELHOFF, Yannick, 2024. Enlissement dans le dossier du nouveau stade de l'Union Saint-Gilloise : va-t-il connaître le même sort que le stade national ?, In : *dhnet.be*. 06/08/2024.

60. COLLECTIF BEMPT-VERT, 2022. *Union Saint-Gilloise au Bempt : ceci n'est pas un stade écologique*. Communiqué de presse. 06/11/2022. Disponible à l'adresse : https://www.ieb.be/IMG/pdf/communique-union_saint_gilloise_au_bempt__ceci_n_est_pas_un_stade_e_cologique.pdf ;

BELGA, 2022. Un collectif de riverains s'oppose à un nouveau stade pour l'Union Saint-Gilloise au Bempt. In : *rtbf.be*. 07/11/2022. Disponible à l'adresse : <https://www.rtbf.be/article/un-collectif-de-riverains-s-oppose-a-un-nouveau-stade-pour-l-union-saint-gilloise-au-bempt-11099400> ;

LAÏDOUNI, Mehdi, 2024. À Bruxelles, un projet de stade de foot sur... une zone inondable. In : *Reporterre*. 19/04/2024. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Foot-1-Nature-0-un-projet-de-stade-menace-les-derniers-espaces-verts-de-Bruxelles>

61. L'AVENIR (sans auteur), 2024. 53 % de la Région bruxelloise est imperméable : cette surface a doublé depuis 1955. In : *lavenir.net*. 07/11/2024. Disponible à l'adresse : <https://www.lavenir.net/regions/bruxelles/2024/11/07/53-de-la-region-bruxelloise-est-impermeable-cette-surface-a-double-depuis-1955-cartes-6NPPTAZQ3VDM5BG5J5DXA62MKA/>

62. SENECHAL, Cataline, 2024. Balle au Bempt. In : *Bruxelles en mouvement*. 06/2024. N° 330. Disponible à l'adresse : <https://www.ieb.be/Balle-au-Bempt>

63. WE ARE NATURE, 2024. *Projet de méga-stade de foot privé sur le Bempt: We Are Nature.Brussels déplore l'entêtement d'un projet incompatible avec les obligations climatiques régionales et rappelle que le greenwashing est interdit*. Communiqué de presse. 24/07/2024.

64. GOOD LIVING, 2021. *Rapport de la Commission d'experts*. 10/2021. P. 34. Disponible à l'adresse : <https://urbanisme.irisnet.be/pdf/good-living-rru-rapport-experts-fr-20211022-aspubl.pdf>

65. De MARNEFFE, Adrien, 2025. Fusion des communes, des CPAS et des zones de police, retour de SmartMove et la taxe kilométrique : ce que contient la note d'Elke Vanden Brandt. In : *dhnet.be*. 26/11/2025. Il est proposé dans cette note rédigée fin 2024 en vue de la formation du gouvernement régional bruxellois qu'à l'échelle de la RBC, « la superficie nette des espaces verts ne puisse pas être réduite ».

66. ZYSBERG, Jérémy, 2024. Le stade national de hockey à Uccle annoncé pour 2032 : "je ne m'enferme pas dans un calendrier", rétorque Boris Dilliès. In : *dhnet.be*. 20/09/2024.

67. CLERFAYT, Bernard, 2021. Douze projets d'infrastructures sportives communales financés par la Région bruxelloise. Communiqué de presse. Disponible à l'adresse : <https://clerfayt.brussels/fr/infrastructures-sportives>

RÉSUMÉS

Au cours des dernières décennies, Bruxelles, à l'inverse de nombreuses villes françaises ou britanniques, n'a vu sortir de terre aucun stade de football professionnel. L'échec récent de l'implantation d'un nouveau « stade national » au Heysel a marqué les esprits. Depuis quelques années toutefois, un nouveau projet est apparu, cette fois au bénéfice de l'Union Saint-Gilloise remontée en division 1 en 2021, devenue championne de Belgique en 2025. Localisé depuis plus d'un siècle à Forest, le club souhaite ériger son nouvel écrin sur un terrain de la Commune situé à la lisière de la Région bruxelloise. En suivant une approche séquentielle d'analyse des politiques publiques, le présent article retrace les phases qui ont rythmé le processus de décision publique pendant la mandature communale 2018-2024. Il explicite les termes d'une controverse qui demeure non tranchée à la mi-2025, le projet étant toujours en attente d'une décision favorable de la part des autorités. Sa conclusion examine dans quelle mesure certaines hypothèses avancées pour expliquer l'échec du projet de stade national au Heysel peuvent expliquer aussi la stagnation du projet de nouveau stade au Bempt.

In tegenstelling tot vele Franse en Britse steden is er in Brussel de voorbije decennia geen nieuw professioneel voetbalstadion meer gebouwd. Dat het project rond de bouw van een nieuw “nationaal stadion” op de Heizel onlangs definitief van tafel geveegd werd, was een flinke opdoffer. Maar sinds een paar jaar ligt er nog een ander project op tafel, deze keer voor Royale Union Saint-Gilloise, dat in 2021 doorstootte naar eerste klasse en in 2025 Belgisch kampioen werd. De club speelt al meer dan honderd jaar in het stadion van Vorst maar wil nu graag een nieuwe thuisbasis bouwen op een stuk grond van de gemeente, dat nog net binnen het Brussels Gewest ligt. Dit artikel volgt een sequentiële benadering voor de analyse van het overheidsbeleid en beschrijft de fasen van het openbare besluitvormingsproces tijdens de gemeentelijke legislatuur 2018-2024. De auteurs lichten de omstandigheden toe van een controverse die half 2025 blijft voortduren, want het project wacht nog altijd op een positieve beslissing van de overheid. In het besluit onderzoeken ze in welke mate bepaalde hypothesen die aangehaald werden als verklaring waarom het project voor een nationaal voetbalstadion op de Heizel op niets uitgedraaid is, ook kunnen verklaren waarom het project voor een nieuw stadion op de Bemptsite momenteel in het slop zit.

Unlike many French and British cities over the last few decades, Brussels has never seen the construction of a professional football stadium. The recent failure to build a new “national stadium” at Heysel has left its mark in people's minds. In recent years, however, a new project was launched to the benefit of Union Saint-Gilloise, which was promoted to Division 1 in 2021 and became Belgian champion in 2025. The club, which has been based in Forest for over a century, has ambitions to build its new home on a plot of land owned by the municipality on the edge of the Brussels region. Following a sequential approach to public policy analysis, this article traces the phases of the public decision-making process during the 2018-2024 municipal term. It explains the terms of a controversy which has yet to be resolved in mid-2025, with the project still awaiting a favourable decision from the authorities. Its conclusion examines the extent to which certain hypotheses put forward to explain the failure of the national stadium project at Heysel can also explain the stagnation of the project for a new stadium at Bempt.

INDEX

Thèmes : 7. aménagement du territoire – logement – mobilité

Keywords : public action, land use planning, territorial development, regional policy, town planning

Trefwoorden overheidsoptreden, ruimtelijke ordening, territoriale ontwikkeling, gewestelijk beleid, stedenbouw

Mots-clés : action publique, aménagement du territoire, développement territorial, politique régionale, urbanisme

AUTEURS

OLIVIER PAYE

Olivier Paye est docteur en sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et professeur à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles où il a fondé le Centre de recherche en science politique (CReSPo) qu'il a dirigé jusqu'en 2010. Ses domaines d'étude privilégiés concernent l'analyse de l'action publique et la participation politique. Il est coauteur de l'ouvrage *Fondements de science politique* (De Boeck supérieur, 2^e éd., 2022).

olivier.paye[at]uclouvain.be

LOÏC COBUT

Loïc Cobut est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. Ses recherches y ont été menées au sein de l'Institut d'études européennes et du Centre de recherche en science politique (CReSPo) dont il est collaborateur scientifique. Ses recherches portent sur la gouvernance locale de l'énergie. Il est coauteur de l'article *Diverse scaling strategies of energy communities* publié dans *Earth System Governance* en janvier 2024.

loic.cobut[at]uclouvain.be

YOURI LOU VERTONGEN

Youri Lou Vertongen est docteur en sciences politiques et sociales et professeur invité à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. Sa thèse menée au sein du Centre de Recherche en Science Politique (CReSPo) a été publiée sous le titre *Papiers pour tous* (Academia, 2 vol., 2023-24). Postdoctorant au sein du Centre de Recherches et d'Interventions Sociologiques (CESIR), il étudie les mécanismes de politisation des blocages à un usage restreint de l'automobile à Bruxelles.

youri.vertongen[at]uclouvain.be

LOU KERVARREC

Lou Kervarrec termine un master en analyse des politiques publiques à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Lyon et entame un doctorat au sein du laboratoire Environnement Ville Société (UMR CNRS 5600) à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE). Sa thèse vise à documenter le recours à la coproduction de savoirs en contexte de scandale santé-environnementale, et ce, à partir de l'étude de cas portant sur les pollutions aux PFAS dans le département du Gard en France.

lou.kervarrec[at]entpe.fr

THOMAS LALOUX

Thomas Laloux est postdoctorant du FRS-FNRS à l'UCLouvain. Ses travaux portent sur la procédure législative et les institutions européennes, les attitudes des citoyens envers la

mondialisation et leur perception de la légitimité des différents niveaux de gouvernement. Il a publié dans *Journal of European Public Policy*, *Journal of Common Market Studies*, *European Union Politics*, *West European Politics*, *European Political Science*, *Politics and Governance*, ainsi que dans *Parliamentary Affairs*.

Thomas.g.laloux[at]uclouvain.be

THOMAS ERMANS

Thomas Ermans est diplômé en sciences géographiques (ULB) et titulaire d'un master complémentaire en analyse de données statistiques (UGent). Chercheur associé à l'Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB) de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et employé dans une institution publique, ses travaux portent sur la mobilité. Il a contribué comme expert au volet accessibilité de l'analyse AFOM du nouveau stade projeté au Bempt.

Thomas_ermans[at]hotmail.com